

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5491

présenté par

M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,  
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,  
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,  
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,  
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,  
Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,  
M. Portes, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,  
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,  
M. Vannier et M. Walter

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

-----

**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« dont la gestion durable des haies »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe LFI-NUPES propose d'ajouter au dispositif actuel une mention à la gestion durable des haies comme exemple de pratiques agroécologiques, permettant d'atténuer, de s'adapter aux changements climatiques.

En effet, comme le montre l'Office français de la Biodiversité, la haie est un rempart contre le réchauffement climatique. En effet, les haies ont une fonction de régulation du climat, notamment en participant au stockage de carbone, et permettent aussi de mieux s'adapter aux chocs climatiques. À titre d'exemple, elles représentent parfois des zones tampons pour réguler les crues et favorisent l'infiltration de l'eau.

Par ailleurs, les haies jouent un rôle de protection des cultures du vent, d'abris pour la faune sauvage et pour les animaux d'élevage en plein air ainsi que la production locale de bois de chauffage et de bois d'œuvre. Elle représente donc un intérêt agronomique et économique dans une exploitation.

Cet amendement est issu d'une proposition du Collectif Nourrir.